Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	21
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU, Valérie BERRÉE

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-108 – Finances : demande de fonds de concours logements sociaux à Brocéliande Communauté – première tranche de travaux rue de la Maladrie

La Commune réalise des travaux de voirie dans le cadre de la construction de plusieurs programmes de construction de logement sociaux afin de faciliter l'accès et sécurisé le cheminement des piétons. En effet, la voirie d'accès entre le centre bourg et les écoles et les logements sociaux est aujourd'hui dépourvu de trottoirs.

Quatre programmes de logements sont réalisés dans ce secteur :

- Les Jardins de la Botelière Par ESPACIL 35 : 20 logements ;
- Le Clos Clos Rouault par NEOTOA : 18 logements ;
- Les Jardins du Rocher par EUROPEANS HOMES : 12 logements ;
- Les Jardins de la Praie par NEOTOA : 12 logements.

Le montant estimatif de la première tranche de travaux est estimé à ce jour à 516 000€HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération du Conseil Communautaire de Brocéliande Communauté validant le Pacte fiscal et financier 2022-2026 et notamment son paragraphe octroyant un fonds de concours de 3000 € par logement sociaux lors de la réalisation par la Commune de travaux en lien avec ces derniers,
Considérant l'éligibilité des programmes de construction de 62 logements sociaux à cette aide financière communautaire,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110108-DE

Considérant que la Commune de Bréal-sous-Montfort peut bénéficier au maximum d'un fonds de concours de 186 000€ dans la limite dans 50 % des investissements réalisés,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Brocéliande Communauté pour la première tranche des travaux rue de la Maladrie dans le cadre de la construction de programmes de logement sociaux,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à constituer le dossier de demande de fonds de concours et à signer tout document afférent à ce dossier,

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON